PROVINCE DE QUÉBEC **LE 22 SEPTEMBRE 2026**
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mardi vingt-deux septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, mairesse
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller et maire suppléant
M. Sylvain Bourque, conseiller

Est présent à distance M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Sont absents : M. Joshua Burns, conseiller
M. Richard Robichaud, conseiller
Mme. Nadine Arsenault, conseillère

Est aussi présent : Mme Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1.Ouverture de la séance;
2.Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport financier annuel et du rapport du vérificateur externe ;
4.Période de questions;
5.Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, la mairesse, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 026-09-219

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Paul-Égide Bourdages propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec renonciation de l'avis de convocation.

Unanimité.

RÉSOLUTION 026-09-220

3. APPROBATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Cette résolution abroge la résolution 026-09-215.
CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe a procédé à l'émission du rapport financier 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière accepte le rapport et le dépose au conseil municipal pour approbation;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport financier 2025 tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose au MAMH le rapport financier 2025.

Adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'est posée en lien le point à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 026-09-221

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Paul-Égide Bourdages la séance est levée

Il est 19h12.

Unanimité.

Lise Castilloux Mairesse	Jade Boissonneault Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.